



COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIE
-81360-

Tél. : 05.63.75.14.18 - Fax : 05.63.15.18.11

REGLEMENT RESTAURATION SCOLAIRE 2020 –2021

- 1- La restauration scolaire est organisée par les services municipaux afin de répondre aux enfants qui ont des difficultés pour prendre leur repas de midi chez eux : ceux qui ne résident pas dans le village ou ceux dont les parents sont pris professionnellement à ce moment-là. Priorité est donnée à ces enfants-là.
- 2- Notre prestataire des repas est désormais API Restauration Saint Jean (L'Union) agrément sanitaire n° FR-31-488 051 CE.
- 3- L'organisation des restaurants scolaires est prévue pour :
 - 50 enfants avec deux services (maternelles – primaires) et une garderie ALAÉ (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) pour le Groupe Scolaire de la Sigourre.
 - 45 enfants en un seul service pour les primaires et une garderie (Maternelle et Primaire pour l'école des Fournials).
- 4- L'inscription se fait par un imprimé soit distribué aux enfants soit sur internet pour deux mois à remettre impérativement à la mairie à la date indiquée ; *Attention aux parents indisciplinés !!...*
- 5- En cas de maladie de l'enfant, de changement de jour de présence ou autre, vous devez avertir le Service Cantine « La Sigourre 05.63.75.17.19 - Les Fournials 09.63.27.27.27 »
- 6- Pour des repas occasionnels, veuillez appeler le service cantine « La Sigourre 05.63.75.17.19 - Les Fournials 09.63.27.27.27 » qui vous indiquera au cas par cas la possibilité de prendre le repas.
- 7- La tarification Cantine 2020 est applicable à compter du 01/09/2020 en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2020.

L'A.L.A.É du Groupe Scolaire de la Sigourre est facturée par la Communauté de Commune Centre Tarn
- 8- La Tarification de la garderie des Fournials est applicable du 1^{er} septembre 2020 au 31 Août 2021 en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 ;
(La facturation s'effectue en trois mensualités, fin décembre, fin mars et fin juin)
- 9- Les repas sont facturés chaque fin de mois à la personne que vous déclarez sur ce même imprimé.
- 10- Le restaurant scolaire est un lieu d'éducation au goût et au bon savoir-vivre (du respect de la nourriture et du personnel).
- 11- Le Maire et les services municipaux responsables des restaurants scolaires, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent règlement.

(voir au dos)

.../...

**A DEPOSER EN MAIRIE, ou par mail mairie.montredonlabessonnie@wanadoo.fr
AU PLUS TARD LE 17 SEPTEMBRE 2020 DERNIER DELAI**

RESTAURANT SCOLAIRE Année 2020-2021
« LA SIGOURRE » « LES FOURNIALS »
 (rayer la mention inutile)

PARENT 1		PARENT 2	
Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Adresse		Adresse	
Code Postal		Code Postal	
Ville		Ville	
N° Téléphone		N° Téléphone	
Déclare avoir prise connaissance et accepter sans réserves le présent règlement du restaurant scolaire	Signature	Déclare avoir prise connaissance et accepter sans réserves le présent règlement du restaurant scolaire	Signature

Enfants				
NOM				
Prénom				

Nom- Prénom et Adresse complète (de la personne a qui doit être adressée la facture)

.....

A.....

Le

**A DEPOSER EN MAIRIE, ou par mail mairie.montredonlabessonnie@wanadoo.fr
 AU PLUS TARD LE 17 SEPTEMBRE 2020 DERNIER DELAI**